

RAPPORT N° 97/6-08
au Conseil Municipal

OBJET

**MODIFICATION DU FINANCEMENT DE TROIS ACTIONS
DU CONTRAT DE VILLE 1997**

Par Délibération n° 97/4-59 du 27 juin 1997, vous avez approuvé le programme d'actions du Contrat de Ville pour l'exercice 1997.

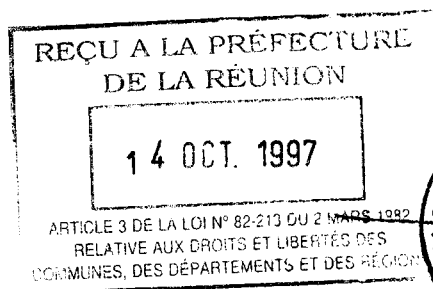
Des modifications ont toutefois été apportées aux plans de financement de trois actions, à savoir :

INTITULE DE L'ACTION	I/ F	FINANCEMENT INITIAL			NOUVEAU FINANCEMENT		
		Etat	Conseil Général	Ville	Etat	Conseil Général	Ville
Fonctionnement du CCPD 1.c5	F	400 000	500 000		400 000		500 000
Centre de ressources pour les associations 2.c1	F			900 000 <small>crédits ordinaires</small>		500 000	400 000 <small>crédits ordinaires</small>
Formation d'élus associatifs 2.c3	F	165 000		85 000	125 000		125 000

Afin de permettre aux services de l'Etat de procéder à l'engagement des crédits, je vous demande donc d'approuver ces nouveaux plans de financement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
Alain ARMAND



DELIBERATION N° 97/6-08
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 3 octobre 1997

OBJET

MODIFICATION DU FINANCEMENT DE TROIS ACTIONS
DU CONTRAT DE VILLE 1997

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/6-08 du Maire ;

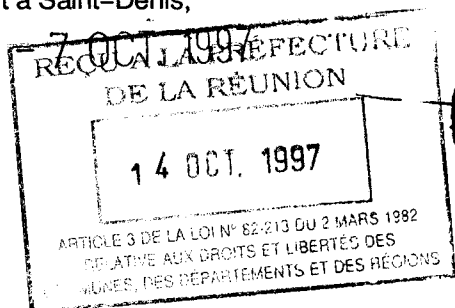
Vu le rapport de Monsieur Paul HOARAU, quatrième Adjoint au Maire ;
 présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/Finances ;
 Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve les modifications apportées aux plans de financement des trois actions suivantes :

INTITULE DE L'ACTION	I/ F	FINANCEMENT INITIAL			NOUVEAU FINANCEMENT		
		Etat	Conseil Général	Ville	Etat	Conseil Général	Ville
Fonctionnement du CCPD 1.c5	F	400 000	500 000		400 000		500 000
Centre de ressources pour les associations 2.c1	F			900 000 <small>crédits ordinaires</small>		500 000	400 000 <small>crédits ordinaires</small>
Formation d'élus associatifs 2.c3	F	165 000		85 000	125 000		125 000

Pour extrait certifié conforme,
 Fait à Saint-Denis,
 le



POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
 Alain ARMAND